

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Le 02 Juillet 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 26 Juin 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUNETTI, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire
Mme FOUCHOU-LAPEYRADE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CHEVALLEREAU	Conseiller Mal	qui a donné procuration à M. ROBERT Adjoint

ABSENTS EXCUSÉS : MM LAMOU, EL KAÏM, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joëlle MEYER

059 - OBJET : Convention de délégation de gestion de la salle l'Oasis au CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire de la salle communale dénommée « L'Oasis » située 6 rue de Grammont et qu'il est proposé d'en confier la gestion administrative et opérationnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de lui permettre de développer ses missions d'intérêt général dans des conditions adaptées ;

Considérant que le projet de convention de délégation de gestion au Centre Communal d'Action Sociale de Lesparre-Médoc précise les conditions d'utilisation, d'entretien et de gestion courante de la salle. ;

Considérant la proposition de M. le Maire de conclure cette convention jusqu'au 30 juin 2032, avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse ;

Après avoir pris connaissances du projet de convention, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve les termes de la convention de délégation de gestion de la salle communale « L'Oasis », située 6 rue de Grammont, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lesparre-Médoc,
- ☞ Décide de fixer à 6 ans la durée de ladite convention, à compter du 08/07/2026 jusqu'au 30/06/2032, renouvelable par reconduction expresse,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard GUIRAUD".

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260702-0059A-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 07/07/2026